

NEUVY SUR BARANGEON

AUTOMNE 2020

BULLETIN MUNICIPAL

INTERVIEW : Youri Malaquin, 17 ans à l'épicerie

ÉCONOMIE : LEDGER, pépite française du numérique à 15km de Neuvy

INTERVIEW : Florian Lelong, nouveau garde-pêche assermenté

HISTOIRE : La commune de Neuvy sur Barangeon entre 1850 et 1900



**VIE LOCALE, TRAVAUX,
ENVIRONNEMENT, ÉCOLES, SPORT,
CULTURE...**

Les décisions du conseil municipal,
l'économie de la commune et de Vierzon-
Sologne-Berry, les événements...

Aux portes de la Sologne

Au sommaire



Conseil municipal et actualités locales **p.4**

Covid-19 : annulation des événements de fin d'année

Baisse des indemnités du maire et des adjoints

Les dernières décisions du Conseil Municipal...

Économie locale **p.7**

Youri Malaquin passe la main à l'épicerie Au Panier Sympa

Algosup : une école de développeurs informatiques à Vierzon

Travaux et entretien de la commune **p.10**

Toutes les dernières opérations d'entretien dans notre commune

Voirie, réseaux d'eau et d'électricité, aménagements paysagers...

Environnement **p.13**

La Commission environnement prépare son plan d'action

Vie communale : associations, événements... **p.15**

Les dernières actualités des associations et des animations à Neuvy

Écoles & Jeunesse **p.18**

Effectifs, tarifs de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire, hommage à Samuel Paty...

Culture **p.20**

Bibliothèque municipale

Un demi-siècle d'histoire à Neuvy

Infos pratiques **p.24**

Chères Neuvycéennes, chers Neuvycéens,

L'année 2020 s'achève bientôt, laissant dans son sillage des jours bien sombres, inédits, inattendus. Nous ne pouvons qu'espérer, avec humilité et patience, le retour à la normale, le triomphe de la vie. La crise sanitaire a profondément affecté nos modes de vie quand elle n'a pas simplement bouleversé nos vies. Les différents épisodes de confinement ont certes permis de réduire le nombre de contaminations, de plier sans rompre, mais ils n'ont pas permis d'éradiquer le fléau. La menace est toujours là. C'est pourquoi, par prudence, nous n'organiserons pas les traditionnels voeux du maire cette année. Je vous demande, en ayant conscience des efforts que cela représente, de rester prudents et de respecter toutes les mesures sanitaires qui nous sont imposées et que nous devons tous, individuellement, nous imposer.

Si nous sommes bien impuissants face à une telle pandémie et ses conséquences sur notre économie, sur notre société, nous pouvons tous faire de la solidarité un maître mot. De plus en plus de personnes se retrouvent en situation de vulnérabilité, de précarité, d'isolement. Nous pouvons tous, à notre échelle, protéger, aider, partager. Appeler une personne seule, apporter des produits de première nécessité à quelqu'un qui ne peut se déplacer, donner des cours de soutien à un élève en difficulté, autant de petits gestes que de grands dons. La commission solidarité de la mairie est là pour vous, pour les personnes seules ou dans le besoin, pour vous accompagner, pour traverser cette période. Ensemble.

Je tiens à remercier chaleureusement nos commerçants pour leur dévouement, leur présence au quotidien et à notre service, et vous invite à consommer localement pour les faire vivre. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont fait preuve d'altruïsme, de solidarité, de don de soi. Le personnel de la mairie a fait un travail remarquable pour assurer le bon fonctionnement de notre commune, pour permettre à tous, autant que possible, de poursuivre le cours de sa vie, de bénéficier des équipements municipaux, et enfin pour sauver la magie de Noël.

Je vous adresse plus que jamais mes meilleurs voeux pour l'année 2021 qui marquera, je l'espère, le renouveau de la normalité, du bon vivre, de la joie et du partage.

Marie-Pierre Cassard



Conseil municipal et politique locale

Conseils municipaux à huis-clos durant la période de crise sanitaire

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la covid-19, le conseil municipal vote le huis-clos à chaque début de séance. L'ensemble des délibérations du conseil municipal est disponible sur le site internet de la mairie www.neuvy-sur-barangeon.fr ou sur les panneaux d'affichage public.

Permanence d'élus tous les mardis de 9h00 à 12h00 en mairie pour vous écouter et répondre à vos questions

Covid-19 : annulation des événements de fin d'année

Les événements de fin d'année, marché de Noël et repas des aînés ruraux, n'auront malheureusement pas lieu en raison de la crise sanitaire qui frappe notre pays. Nous souhaitons de tout cœur pouvoir partager dans un futur proche de nouveaux moments de fête et de convivialité mais pour l'heure, solidarité, prudence et rigueur sont de mise pour faire face à la pandémie et limiter autant que possible la propagation du virus.

SOLIDAIRES. TOUS ENSEMBLE !

Baisse des indemnités du maire et des adjoints de 10% pour contribuer à l'effort d'économies sur le budget principal de la collectivité

Dès le 1^{er} janvier 2021, les dotations de l'État versées à la commune de Neuvy sur Barangeon seront réduites de 18% impactant directement le budget principal et la possibilité de la commune d'investir pour de nouveaux projets. Le montant des dotations de l'État est défini selon de nombreux critères dont le nombre d'habitants de la collectivité, sa situation géographique, sa superficie, le revenu de ses habitants, sa richesse fiscale, sa longueur de voirie, etc.

Les indemnités du maire et des adjoints sont allouées pour accompagner l'exercice de leurs fonctions et ce, sur toute la durée de leur mandat électoral.

Installation prochaine d'un panneau d'affichage lumineux : informer en temps réel de l'actualité de la commune et de ses événements



Évolution du prix de l'eau (part communale) pour répondre aux besoins de financement de la rénovation du réseau existant

Le conseil municipal a été contraint d'augmenter le prix de l'eau (part communale hors délégataire) de 0,27€/m³ à **0,35€/m³** et de l'abonnement au réseau d'eau courante de 20€/an à **22€/an** à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les deux années consécutives de grandes sécheresses ont tiré la sonnette d'alarme quant à la nécessité absolue d'économiser nos ressources et réserves en eau - Misais et Château d'eau. **La consommation globale en eau de la commune continue de diminuer grâce aux efforts de l'ensemble des neuvycéens pour préserver notre bien commun.**

Projet d'étude de mise en place d'une 'Zone 30' dans le centre- bourg de la commune pour sécuriser la circulation piétonne

Une nouvelle étude d'ingénierie territoriale en concertation avec le Conseil départemental du Cher et Cher Ingénierie des Territoires a été commandée pour la sécurisation du centre-bourg. Plusieurs options sont à l'étude parmi lesquelles la création d'une 'Zone 30' dont les limites sont à définir.

Déclaration de sinistres dus à la sécheresse

Si vous pensez avoir subi des dégradations de votre habitation en raison de l'épisode de sécheresse 2020, des fissures par exemple, merci d'adresser un courrier à la mairie accompagné de photographies des dégâts observés.

Un dossier à destination de la Préfecture sera ensuite constitué. **Date limite des dépôts le 18 décembre 2020.**

Élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

Marie-Pierre Richer et Rémy Pointereau reconduits

Dimanche 27 septembre, **Marie-Pierre Richer** et **Rémy Pointereau** ont été réélus respectivement avec 563 et 553 voix par les 883 grands électeurs du Cher – parlementaires, conseillers municipaux, départementaux et régionaux.

Les deux élus ont été désignés dans leurs commissions respectives au Sénat, présidé par Gérard Larcher, où ils siègeront durant les six années à venir. Rémy Pointereau, ancien questeur, est désormais vice-président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et membre de la délégation des collectivités territoriales. Marie-Pierre Richer qui a succédé en 2019 à François Pillet siègera quant à elle à la commission des affaires sociales ainsi qu'au groupe d'étude cancer.



« **La commission sociale contient beaucoup d'enjeux notamment à cause de la crise sanitaire** »



« **Je vais continuer à me battre sur des sujets qui me sont chers** »

La 'Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt' devient '**Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry**'

La fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay du 28 octobre 2019 avait donné lieu à la création d'une nouvelle entité territoriale : la '**Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry**'.



Neuvy sur Barangeon solidaire des communes sinistrées des Alpes-Maritimes : don de 500€ pour permettre la reconstruction des infrastructures publiques

Neuvy soutient le mouvement « villes moyennes : la nouvelle armature territoriale de la France »

Le conseil municipal de Neuvy sur Barangeon soutient le mouvement « villes moyennes » aux côtés de plus de **160 élus et entrepreneurs**

dont **François Dumon** (Président de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry) et **Éric Larcheveque** (Fondateur de LEDGER). À l'initiative de **Jean-Christophe Fromantin**, maire de Neuilly-sur-Seine, le mouvement « villes moyennes » a pour objectif de renforcer la place des villes moyennes dans les politiques d'aménagement du territoire en instaurant des échanges entre acteurs politiques et économiques des collectivités locales.



Le conseil municipal de Neuvy sur Barangeon était représenté à la conférence de presse du 30 septembre à Paris par Raphaël Ruegger, aux côtés de plus de 30 élus de la France entière.

Les villes moyennes sont à la fois le 1er choix des Français pour réaliser leurs projets de vie et renforcer le lien organique avec la nature ; elles jalonnent toute la France et permettent ainsi de déployer équitablement les politiques publiques ; elles sont chacune singulières par leurs histoires, leurs cultures et par les avantages compétitifs que cela leur procure ; elles irriguent les zones rurales et constituent des remparts contre la désertification ; elles représentent autant de problématiques concrètes à résoudre que d'axes d'innovation à explorer ; elles répondent aux enseignements tirés des crises récentes ... » Toutes les informations à retrouver sur villemoyennes.org

Économie locale

Youri Malaquin, 17 ans au service de sa clientèle :

« le commerce de proximité c'est la solidarité, la disponibilité »

L'histoire du panier sympa c'est aussi ton histoire, comment es-tu devenu propriétaire et comment se sont passés tes débuts ?

”Avant de racheter l'épicerie en 2003 j'étais responsable d'un magasin de cycles et motocycles à Vierzon et je souhaitais me mettre à mon compte. Quand l'opportunité s'est présentée je n'ai pas hésité. J'ai presque tout refait à neuf à mon arrivée, je voulais que ce magasin soit à mon idée tout en respectant les méthodes de travail de mon prédécesseur, avec les fournisseurs notamment.”

Qu'est-ce qui t'a motivé durant toutes ces années, qu'est-ce que tu retiens de cette partie de ta vie ?

”J'ai toujours aimé le contact avec les gens et je voulais un commerce convivial, être proche des gens. J'avais un bon noyau dur de clients fidèles et beaucoup de jeunes, échanger, partager des moments avec eux a été mon plus grand plaisir. Il y avait beaucoup de personnes âgées qui venaient, qui se retrouvaient pour discuter, parfois je me suis dit que j'aurais pu ouvrir un salon de thé ! Les relations de confiance qui se sont créées, c'est avant tout ce que je retiens. Aujourd'hui il y a beaucoup de clients qui sont devenus des amis.

Ce magasin c'est aussi une histoire de famille quelque part non ?

Complètement, tout d'abord parce que mon épouse Dominique a toujours été très présente, et puis dès 2005 Jérôme, mon beau-frère, est venu travailler avec moi. Mes deux fils venaient donner un coup de main l'été ou les weekend. Au-delà de ça le côté familial c'est aussi lié au fait que j'ai vu passer trois générations de clients, je connaissais bien souvent

les grands-parents, les parents et les petits enfants...

Quels sont tes plus beaux souvenirs à l'épicerie ?

Il y en a tellement... Peut-être une anecdote sympa, un jour un monsieur était tombé en panne juste devant l'épicerie avec sa 4L, comme la mécanique est mon premier métier j'avais pu l'aider. C'est toutes ces histoires, toutes uniques, qui m'ont véritablement marquées. Et puis on a pris des jeunes avec nous, certains venaient aider l'été ou le weekend pour dépanner, on a eu un apprenti également qui travaille désormais dans la grande distribution, il se débrouille bien d'ailleurs !

Le confinement a marqué un tournant, plus de demande et la possibilité de passer la main ?

Pendant le confinement on a eu la preuve que le commerce de proximité était vital pour une commune. J'ai pu rendre service aux gens malgré des problèmes d'approvisionnement. Ensuite j'ai reçu une offre de reprise et tout s'est bien passé dans la transmission, on a fait une passation en douceur. J'avais tout mis en œuvre pour que ça se passe bien. Je suis content que Jérôme continue d'y travailler car il connaît parfaitement le magasin et assure une forme de continuité.

Le commerce de proximité, au cœur du village, qu'est-ce que ça signifie pour toi ?

Le commerce de proximité c'est la solidarité, la disponibilité. Le but c'est avant tout de rendre service. On jouait un rôle social aussi, on a toujours donné les invendus pour aider des personnes dans le besoin, notre contribution finalement. Une épicerie de village n'aura jamais vocation à remplacer une grande surface mais néanmoins y aller c'est dépenser moins d'essence, c'est faire vivre une offre locale et parfois économiser. Par ailleurs j'ai toujours eu de bonnes relations avec les autres commerçants, travailler en bonne intelligence c'est le plus important car plus il y a de commerces plus les gens viennent.

Une entreprise de Neuvy sur Barangeon reçoit **20 000€** de la part de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

Dans le cadre du 'plan d'aide exceptionnelle', la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry a voté en conseil communautaire l'allocation de 20 000€, partiellement remboursable, d'aide à une entreprise de Neuvy sur Barangeon afin de la soutenir en cette période de crise sanitaire et économique.

Commerçants, artisans ou auto-entrepreneurs, la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry vous offre la possibilité d'inscrire votre boutique ou activité sur la plateforme numérique **Ma Ville Mon Shopping** afin de faciliter la mise en place d'un système de commandes par internet avec livraisons ou click&collect.

www.mavillemonshopping.fr

Contact : comptoirducommerce@semvie.fr ou au 02 48 51 47 16 ou directement dans les bureaux sur rendez-vous au 1 bis place Foch à Vierzon.

Un géant de la logistique à Vierzon en 2023

L'essor du commerce en ligne renforce les besoins en services logistiques et crée de nouvelles opportunités pour les territoires. Le label « industrie clés en main » a permis d'attirer sur le Parc Technologique de Sologne l'entreprise Virtuo Industrial Property pour construire une **plateforme logistique de 80 000 m² pouvant accueillir plus de 300 employés**, pour la plupart non-qualifiés. Inauguration prévue d'ici 2023.

LEDGER : une entreprise du Next 40 à deux pas de Neuvy

L'entreprise LEDGER spécialisée depuis 2015 dans la sécurisation des cryptomonnaies (comme le Bitcoin) et de la technologie de la blockchain connaît une forte croissance et ne compte pas s'arrêter là. Valorisée à quelques 300 millions d'euros, son dirigeant Éric Larcheveque affiche l'ambition : « aller chercher la Licorne », c'est-à-dire une valorisation de plus d'1 milliard de dollars. Implantée au sein de Parc Technologique de Sologne, site dédié aux activités économiques de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

Situé à moins de 20 kilomètres de Neuvy sur Barangeon, le LEDGER Plex, campus ultra-moderne de la startup française retenue par le Ministère de l'Économie dans le **Next 40** (entreprises françaises innovantes au plus fort potentiel) héberge plus de 50 employés. L'entreprise d'Éric Larcheveque a levé plus de 85 millions d'euros depuis sa création et continue son fort développement. Si la Sologne ne rivalise pas encore avec la célèbre Silicon Valley de Californie, LEDGER s'impose comme un acteur de premier plan et favorise l'émergence d'un nouveau pôle dédié aux nouvelles technologies du numérique.



Le LEDGER Plex de Vierzon accueille plus de 50 employés.

Au Parc Technologique de Sologne : « industrie clés en main »

Depuis juillet 2020, le Parc Technologique de Sologne est labellisé site « d'industrie clés en main » au même titre que 78 sites répartis sur l'ensemble du territoire français.

Label créé en 2019 pour favoriser l'implantation d'activités industrielles sur le territoire, les territoires industriels « clés en main » bénéficient de financements des différentes institutions publiques parmi lesquelles Bpi France et la Banque des Territoires. Cette initiative portée à la fois par le Ministère de l'Économie et des Finances et par le Ministère de la Cohésion des Territoires renforce l'attractivité des espaces sélectionnés et leur périphérie.



Economie

Le parc technologique de Sologne, à Vierzon, est labellisé « sites industriels clé en main »

VIERZON | ÉCONOMIE | BTP-INDUSTRIE | INSTITUTIONS

Publié le 05/08/2020 à 18h00



Algosup : une école de développeurs informatiques à Vierzon

Algosup a fait sa première rentrée en septembre 2020 dans le Parc Technologique de Sologne. L'école propose une formation de développeur en logiciel informatique en 5 ans au sein de son campus. L'école déménagera en 2023 dans le centre-ville de Vierzon dans les anciens bâtiments de la Société Française. **Accessible à tous, même sans diplôme, sur test de logique et entretiens de motivation, l'école a encore des places disponibles pour une rentrée en janvier ou septembre 2021.**

Contact : 02 36 96 48 92
contact@algosup.com



Travaux et entretien de la commune

Départ en retraite de Joël Corbin après plus de quinze ans de bons et loyaux services

« **Courageux** », « **toujours vigilant** », « **de bon service** », Joël est une icône de la commune, apprécié par ses collègues et reconnu par les habitants de Neuvy sur Barangeon. La Mairie le remercie pour ses années de fidélité et d'engagement au quotidien pour la commune et lui souhaite une bonne retraite.



Pas d'affouages cette année

Cette année, la commune n'organisera pas d'affouages. Seuls les lots attribués l'an passé mais non terminés par leurs propriétaires pourront l'être cette année.

Restauration du pont de la Guette « dans l'esprit traditionnel de Sologne »

Largement usé par le temps et les intempéries, le pont de la Guette a été entièrement refait à neuf tout en conservant son style d'antan. Une structure en bois de chêne de charpente a été posée sur des semelles d'assises renforcées en béton armé. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise de maçonnerie locale **Sologne Construction Rénovation**.

« **Le pont a conservé une esthétique et des matériaux en accord avec le patrimoine et les savoir-faire locaux** »

Christian Ruegger



FINANCEMENTS

80%

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES**

20%

**MAIRIE DE NEUVY
SUR BARANGEON**

Réhabilitation du parking du Stade du Chalet financée par la communauté de communes

Le revêtement du parking du stade a été renforcé par une couche de grave calcaire afin que les voitures puissent se garer sur une surface propre. Par ailleurs l'entrée du parking est désormais protégée par des poteaux en bois et un portique limiteur de hauteur adaptable afin que les camions ne puissent pas venir s'y garer.



Travaux de voiries sur la D926 et la D930 financés par le Conseil Départemental du Cher

La D926 et la D930, en direction de Vierzon et Vouzeron respectivement, ont subi d'importants travaux au mois d'octobre afin de consolider la chaussée abîmée par les passages de poids-lourds. Des exutoires plus larges ont été posés pour permettre une meilleure évacuation des eaux en cas de grandes intempéries.



Par ailleurs, le fossé le long de la D926 en direction de la Chapelle-d'Angillon a été curé et les canalisations ont été renforcées au niveau des entrées d'habitation.



Travaux de réfection des chemins communaux et intercommunaux de la Guette, Rondin, Vilatte et Mehun : 100 tonnes de graves calcaires déployées.

✚ La Communauté de communes a demandé un devis pour une réfection du chemin de la Dordaine prévue début 2021. Les canalisations avaient été expertisées et trois regards rehaussés par les services techniques de la commune.

Terrains de tennis : nettoyage complet des deux courts et démoussage financés par la commune pour 1.500€

Entretien des réseaux d'eau

La station d'eau potable a été nettoyée et la station de surpression aux Longuerolles a été remise aux normes de sécurité. Des alarmes ont été installées notamment. La remise en état de la bache d'étanchéité de la station de Misais est prévue pour 2021.

Renforcement des réseaux d'électricité avec remplacements de poteaux et de câbles rue de l'Hôpital, rue du bois de la vigne, route de Theillay et route de Vierzon.

Le cimetière municipal remis en état avec l'aide de bénévoles suite aux épisodes de tempêtes du mois d'août

Suite aux violentes tempêtes du mois d'août, des bénévoles de la commune sont venus aider les services municipaux à nettoyer le cimetière envahi de feuilles et de branches emportées par des vents violents. Le conseil municipal remercie chaleureusement les nombreuses personnes qui ont répondu à cet appel. Le cimetière a pu être rapidement remis en état pour permettre aux familles et amis de venir faire mémoire sur les tombes de leurs défunts ou dans le jardin du souvenir.



Plantation d'arbustes et aménagements paysagers route de la Chapelle, route de Bourges, route de Vierzon et route de Nançay. D'autres aménagements paysagers sont prévus pour 2021.

Infractions répétées au Code de l'urbanisme constatées dans notre commune

Pour rappel : une déclaration préalable de travaux (DP) ou une demande de permis de construire est nécessaire pour les travaux d'extension, de création d'ouvertures, de transformation de garage en pièce d'habitation, de ravalement de façade, de construction nouvelle, de construction de piscine, de construction de clôture, etc...

Toutes les informations à consulter en Mairie ou sur le site www.neuvy-sur-barangeon.fr

Élagage des arbres en limite de propriété à la charge des propriétaires

L'article 673 du Code civil indique que le propriétaire d'un terrain sur lequel «avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper». La loi précise, en outre, que ce droit est imprescriptible. Par conséquent, toute personne qui constate que des branches provenant du terrain de son voisin envahissent son jardin peut obliger celui-ci à tailler ses arbres. Les arbres dont la hauteur dépasse deux mètres doivent ne peuvent être plantés à moins de deux mètres de la limite de propriété, et à la moins d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Entretien des fossés à la charge des propriétaires

Il appartient au propriétaire du terrain d'entretenir le fossé sur l'emprise de sa propriété, de permettre l'écoulement des eaux provenant des parcelles supérieures sans les empêcher et sans affecter celles qui sont en contrebas (Code civil, articles 640 et 641).

Apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux est puni d'une amende de 5^e classe (Code de l'environnement, article R.216-13).

Environnement

La commission environnement : sensibiliser, protéger, valoriser

Les enjeux du développement durable ne sont pas seulement l'apanage des grandes agglomérations ni la responsabilité de quelques-uns. Nous sommes tous responsables. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de créer une commission communale dédiée à l'environnement et au développement durable. Si nous ne pouvons agir à l'échelle du globe, il est d'autant plus crucial que nous puissions agir localement pour préserver la remarquable mais non moins vulnérable nature qui nous entoure.

Nous sommes convaincus de la nécessité de sensibiliser toutes les populations de notre commune, des plus jeunes aux plus âgées afin de fédérer autour d'initiatives et d'engagements communs en faveur de l'environnement. Nos étangs, nos cours d'eau, nos forêts, nos prairies. Pour aujourd'hui et pour demain. Animée par Béatrice Buchet, la commission environnement se donne pour objectifs de protéger et de valoriser notre patrimoine le plus pur, le plus précieux, notre nature.

Journée lutte contre le gaspillage et économie circulaire, création d'un jardin partagé, ateliers de débat sur le climat, ateliers de sensibilisation sur le tri sélectif, sur le zéro pesticide, matinale levée de soleil... **L'agenda 2021 des manifestations pour l'environnement à retrouver très prochainement.**

Opération nettoyons la nature : 47kg de déchets ramassés !

Samedi 26 septembre, quinze neuvycéens ont pris part à une grande opération de ramassage de déchets dans les chemins de nos forêts : Champ de Foire, étang de la Noue, bois Chalet, route de Vouzeron, chemin de Mehun et chemin de la déchèterie. Plus de 47 kg de déchets de toutes sortes ont été ramassés, mégots, plastiques, canettes, pneu. Autant d'éléments qui n'ont pas leur place dans des espaces naturels. Le conseil municipal remercie les quinze participants pour leur bonne volonté, leur bonne humeur et leur geste éco-citoyen mais aussi le groupe Leclerc pour la fourniture de kits de nettoyage.



Les services administratifs passent au vert grâce au numérique

Les services administratifs de la mairie participent eux aussi à l'effort collectif en faveur du développement durable. Grâce à la dématérialisation de la comptabilité communale, une quantité non négligeable de papier sera ainsi économisée

SENSIBILISER

À travers des ateliers débat, des formations, des interventions...

PROTÉGER

Collectivement, grâce à la vigilance de tous, aux actions concrètes...

VALORISER

Pour que notre cadre naturel reste notre bien le plus précieux.

Florian Lelong, nouveau garde-pêche assermenté pour le Barangeon :

« Il faut redonner envie aux jeunes d'aller pêcher, de passer du temps au milieu de la nature car c'est aussi ça notre patrimoine, notre identité de village »

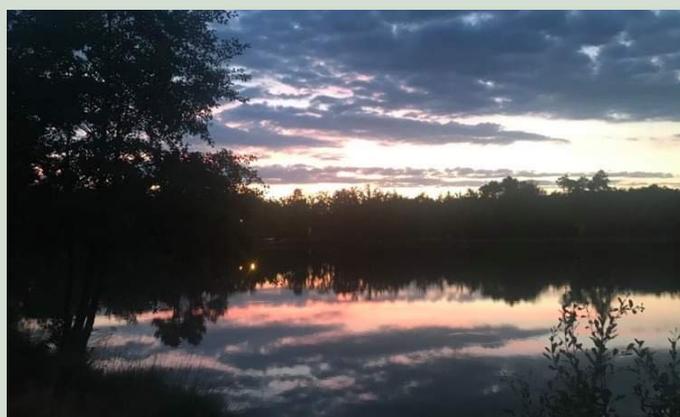
Enfant du village, passionné par la pêche et la nature en général, Florian Lelong est en passe de devenir garde-pêche assermenté pour le parcours de « **La truite saumonée** » du Barangeon. Une formation de plusieurs années pour apprendre les droits du garde-pêche et les fonctionnements des écosystèmes de rivière. Examen validé pour Florian qui pourra très prochainement prendre ses fonctions : contrôle des cartes de pêche et des comportements des pêcheurs afin de protéger le Barangeon et son environnement, actions de repérage des potentielles sources de pollution et des opérations d'entretien des berges à mener.

Près de **10 km de rivière** en traversée de village et dans ses alentours, c'est le territoire dont sera responsable Florian qui entend travailler « en bonne intelligence avec tous les propriétaires de terrains » traversés par le Barangeon. Membre de l'association la Truite saumonée, la pêche est une histoire de famille pour Florian.

« Depuis tout petit je vais pêcher avec mon grand-père et Tino, garde-pêche depuis longtemps, c'est ce qui m'a donné envie de me lancer ».



Quelques belles prises dans nos étangs !



Vie communale : associations, événements...

« Confinés » mais certainement pas « séparés ». La crise sanitaire que nous traversons redéfinit les codes habituels de la vie sociale, empêche les rassemblements et limite notre capacité à nous projeter avec confiance. Pour autant, nous ne devons pas céder au pessimisme, nous ne devons pas céder à l'attentisme. S'il est impossible de dire quand pourrons-nous à nouveau nous retrouver, rien ne nous empêche de préparer ensemble l'arrivée des jours meilleurs.

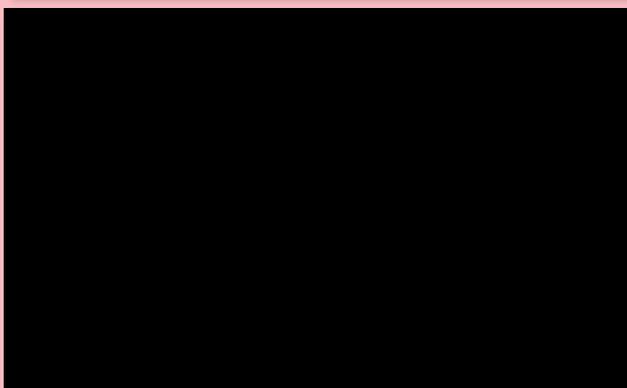
Après plusieurs mois sans nous voir, sans faire de nos passions communes des moments de partage, nous aurons besoin plus que jamais de pouvoir vibrer à nouveau grâce au sport, à la culture, aux manifestations de la vie communale. C'est pourquoi nous sommes avec vous, présidents et membres des bureaux des associations, bénévoles, adhérents. La municipalité tentera autant que possible d'encourager la reprise de toutes les animations et activités associatives lorsque les conditions sanitaires le permettront. S'il est trop tôt pour planifier de nouveaux événements, il n'est jamais trop tard pour penser notre avenir commun.

Philippe Marie,
3^e adjoint en charge des Associations

L'Agenda des manifestations 2021 à retrouver très prochainement

Neuvy revêt des airs de banquise pour Noël

Igloos, ours polaires, Père Noël... Neuvy en mode « banquise » pour les fêtes de fin d'année. Les élus offrent aux commerçants des décorations réalisées par leurs soins pour décorer leurs vitrines à l'occasion de Noël, en harmonie avec les décorations de l'espace public. Si la crise sanitaire entache nécessairement cette fin d'année, elle ne doit pas briser la magie de Noël !



Des maisonnettes en bois s'installent dans la cour de la Mairie

Le conseil municipal remercie **Monsieur Alain Riby** pour la mise à disposition gracieuse de maisonnettes en bois. Ces œuvres, anciennement exposées dans le **Hameau des automates**, pourront être admirées dans la cour de la Mairie durant la période de Noël, pour le plus grand plaisir des enfants... et pas seulement.

Le Forum des associations de la rentrée 2020 : une belle expérience à renouveler !

Le 29 août, **plus de 15 associations et artisans** se sont réunis dans la grande salle polyvalente de la commune à l'occasion du Forum des associations. Une manière de marquer la rentrée et la reprise de toutes les activités pour les passionnés de sport, culture, nature, patrimoine local... Les habitants de longue date comme les nouveaux arrivants ont pu découvrir ou redécouvrir des activités accessibles dans la commune. Un service de restauration rapide Camion Tacos avait été installé sur le Champ de Foire.



USNNV : nouveau bureau et ambitions renouvelées

Après 9 années à la présidence de l'USNNV, **Marc Delière** a déposé les crampons pour laisser place à une équipe de fidèles au club : **Alexandre Fèche (Président)**, **Jérôme Tardy (Vice-Président)**, **Anthony Delorme (Secrétaire)**, **Anthony Charrier (Secrétaire**

adjoint), **Kevin Baron (Trésorier)**, **Maxime Charrier (Trésorier adjoint)**. En 9 ans, **Marc Delière** et son équipe de dirigeants et bénévoles sont parvenus à offrir aux passionnés du ballon rond des vestiaires dignes de grands clubs, à maintenir les effectifs des équipes jeunes et seniors, à faire vivre la communauté autour de la pratique du football et de grands événements comme le tournoi d'équipes à 7.

Football : Neuvy Vétérans utilisera les terrains et vestiaires du stade municipal

L'association Neuvy Vétérans présidée par Alain Serre et la Mairie ont signé une convention autorisant l'utilisation des terrains et des vestiaires du stade municipal. Créée récemment l'association organise des entraînements le mardi et des matchs le vendredi (période hors covid).

+ En raison de la covid-19, les championnats amateurs ont été suspendus.

Tournoi du TC2N : le tennis à l'honneur à Neuvy

Comme chaque année, le tournoi de tennis estival du TC2N a fait vibrer les adeptes de la raquette, pour le plaisir ou pour la gagne ! Présent sur deux sites, Neuvy et Nançay, le tournoi a comptabilisé **plus de 350 inscrits** cette année. Véritable événement dans l'agenda de la commune comme dans celui des passionnés de tout le département, le tournoi du TC2N continue d'attirer de plus en plus de participants chaque année. **Félicitations aux organisateurs et aux champions !**

357 inscrits en 2020
contre 339 en 2019

De mi-septembre à mi-octobre : la salle polyvalente mise à disposition de **Sologne Danse Attitude**

En raison de la covid-19, les cours de danse, gymnastique douce, zumba, yoga et Pilates ne pouvaient plus avoir lieu dans la Salle Jean Petit. L'espace, trop restreint, ne permettait pas d'assurer le respect des distances de sécurité entre pratiquants. Le conseil municipal a donc mis à disposition de l'association Sologne Danse Attitude le centre socioculturel pour permettre de maintenir les différentes activités. Suite aux nouvelles mesures annoncées par le gouvernement fin octobre, les cours ont de nouveau été suspendus. **Des activités à retrouver très vite dès que les conditions le permettront.**

Assemblée générale de la **Fédération Nationale André Maginot à la Grande Garenne**

La Fédération Nationale André Maginot (FNAM) s'est réunie au domaine de la Grande Garenne le 14 octobre à l'occasion de sa 86^e Assemblée générale. **La Fédération regroupe plus de 150 000 adhérents répartis dans 133 groupements partout en France** pour mener des actions en faveur de la mémoire et de la solidarité vis-à-vis de ses adhérents.

Durant la crise, **350 000€ ont été versés pour venir en aide aux adhérents les plus vulnérables, aux hôpitaux et pour acheter des matériels indispensables aux soins pour les grands blessés.** Par ailleurs, la Fédération attribue chaque année un prix aux écoles, collèges et lycées de France qui présentent un projet en rapport avec des événements historiques ayant engagé des hommes et des femmes de France dans la protection de la liberté ou du patrimoine industriel et sociétal.

Lors de cette Assemblée générale, le général **Robert Rideau** a été élu président de la FNAM et le vierzonnais **Michel Preud'homme** a été élu trésorier général.

Cérémonie du 11 novembre



Écoles & Jeunesse

École : 80 élèves et de nouveaux objectifs pour l'année scolaire 2020-2021

L'école municipale de Neuvy sur Barangeon accueille **80 élèves** cette année répartis en 4 classes de la toute petite section au CE1. Au total, le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Neuvy – Nançay est composé de 6 classes pour **118 élèves**.

L'équipe pédagogique continue de faire évoluer ses pratiques pour s'adapter aux évolutions des grands enjeux sociétaux et former au mieux les jeunes citoyens au monde de demain : laïcité, écologie, ouverture culturelle, etc. L'école a pour projet de candidater au **label E3D** (École et établissement en **démarche de développement durable**) du Ministère de l'Éducation nationale.

L'école de Neuvy sur Barangeon, pour toutes et pour tous

Deux AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) interviennent plusieurs jours par semaine dans les classes de l'école pour épauler des enfants qui ont besoin d'un accompagnement particulier. Les AESH interviennent dans trois domaines : les actes de la vie quotidienne, l'aide aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale et relationnelle.

Les AESH relèvent du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et peuvent accompagner les élèves de la maternelle aux études supérieures.

Pour Barbara et Marie, AESH à l'école municipale « **les enfants qu'on suit sont contents d'avoir une aide, une relation forte se crée avec eux, il y a de la confiance, de la complicité** ».

L'objectif premier est de permettre à ces enfants d'accéder à plus d'autonomie et de suivre leur scolarité à leur rythme, avec plus ou moins d'aide selon les disciplines. Barbara témoigne « **souvent les enfants demandent un indice plutôt que la réponse, c'est un apprentissage par le jeu parfois** ». Pour Marie, « **le plus gratifiant c'est de les voir heureux de réussir par eux-mêmes** ».

Tarifs 2020 / 2021 de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire

CANTINE

Tarif A **2.10€**

Tarif B **2.60€**

Tarif C **3.20€**

Tarif D **3.30€**

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Matin / Soir

Tarif A **0.85€ / 2.00€**

Tarif B **0.95€ / 2.20€**

Tarif C **1.05€ / 2.30€**

Tarif D **1.10€ / 2.40€**

Plus de local à la cantine !

Rappel : dès 16 ans, tous les jeunes doivent impérativement se faire recenser en mairie

Appel à élèves et bénévoles pour des cours de soutien scolaire primaire, collège et lycées

L'absence de cours en présentiel durant plus de deux mois en fin d'année scolaire 2019/2020 a renforcé la nécessité pour certains élèves d'être accompagnés pour suivre le rythme des apprentissages. Mathématiques, français, histoire-géographie, anglais... autant de matières fondamentales à la réussite scolaire des jeunes, qu'ils préparent leur entrée au collège, le brevet ou les examens de fin de cursus.

Nous faisons donc appel à tous les parents et élèves intéressés par des cours de soutien scolaire, à toutes les personnes qui souhaiteraient donner du temps pour la réussite des jeunes de notre commune. Outre les moments d'étude, les cours de soutien scolaire permettent de créer des liens forts entre élèves et bénévoles. Malgré la crise du coronavirus, certains cours peuvent être dispensés à distance via les outils numériques ou en présentiel à condition de respecter toutes les consignes sanitaires.



Minute de silence en hommage à Samuel Paty, mort pour la laïcité et la liberté d'expression

Comme leurs camarades dans toutes les écoles de la République, les enfants des écoles de Neuvy sur Barangeon et Nançay ont respecté une minute de silence en hommage à **Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège de Conflans-Sainte-Honorine**. Un temps pédagogique a été organisé en présence des élus avec lecture de la *Lettre aux instituteurs et institutrices* de Jean Jaurès. L'occasion pour les enfants de poser des questions sur la signification des valeurs et principes de la République, sur la portée du crime perpétré contre cet enseignant.

« Vous tenez en vos mains
l'intelligence et l'âme des
enfants ; vous êtes
responsables de la patrie »

Jean Jaurès, 15 janvier 1888

Cet hommage a largement dépassé les frontières françaises. De nombreux pays d'Europe et du monde, en solidarité avec la France, ont rejoint ce moment solennel par une minute de silence, respectée notamment par les élèves de Grèce, d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche ou encore des Pays-Bas, où des temps de débat sur la liberté d'expression ont également été organisés.



Culture

Les cabilivres fêtent leur anniversaire

Romans, recueils de poésie ou encore livres pour enfants, il n'y a que l'embarras du choix. Mis à la disposition de tous depuis 5 ans, les cabilivres situées devant la mairie et au camping permettent aux habitués comme aux visiteurs de passage de venir prendre des livres et d'en déposer pour leur offrir une nouvelle vie.

« C'est une belle réussite, ces cabilivres représentent tout ce que nous voulons pour notre commune, le partage, l'échange et la création d'une communauté »

Marie-Pierre Cassard

Donner une seconde vie et plus encore à ses livres, offrir à d'autres la possibilité de lire gratuitement et librement, c'est avant tout encourager l'accès à la culture. Personnes âgées, passionnés de littérature, néophytes et enfants profitent de ce service. La période de confinement a renforcé l'intérêt des neuvycéens pour les cabilivres devenues des espaces de vie et de lien social.

Malgré les restrictions sanitaires, la bibliothèque municipale continue de prêter des livres aux enfants par l'intermédiaire de leurs institutrices

Besoin de lire, de s'évader et de continuer à se forger un goût pour la lecture. Les enfants de l'école primaire de Neuvy sur Barangeon bénéficient d'un accès aux livres de la bibliothèque municipale par l'intermédiaire de

leurs institutrices qui peuvent faire le pont avec les bénévoles de la bibliothèque.

Nouvelle équipe de bénévoles à la bibliothèque municipale

Catherine Jaubert, Marie-Christine Marie, Béatrice Buchet et Amandine Demessence vous accueilleront à la bibliothèque dès que les conditions sanitaires le permettront. Tous les livres pour enfants ont pu être enregistrés informatiquement afin de faciliter le suivi des emprunts. Plus de 2000 ouvrages disponibles !

« Un livre est un ami qui ne trompe jamais »

Guilbert de Pixierécourt (1773 – 1844)

Les élus remercient sincèrement l'ancienne équipe de bénévoles, Mme Loiseau, Mme Gay, Mme Rafert pour leur engagement et leur fidélité durant toutes ces années. Des centaines d'enfants ont découvert les plaisirs de la lecture grâce à elles, des centaines d'adultes ont profité de leur disponibilité pour venir flâner, échanger et emprunter livres et revues.



Merci de rendre les livres empruntés en mairie ou dans la boîte aux lettres de la bibliothèque

L'histoire de la commune de Neuvy sur Barangeon durant la seconde moitié du XIXe siècle à partir des archives de Monsieur Jean Rocher

Avec neuf changements de régime, deux Empires et deux Républiques ; avec ses conquêtes, ses grandes guerres européennes et ses coups d'éclat politiques, le XIXe siècle a marqué un tournant de l'histoire de France. Création des rôles de préfets, promulgation du Code civil, réformes de l'enseignement ont dessiné les contours de nos institutions modernes. Passés les nombreux tumultes de la première moitié du siècle, la seconde moitié du XIXe se distingue par la restitution de l'Empire et la restriction des libertés du peuple avant la proclamation de la IIIe République dans un contexte de guerre franco-prussienne. Retour sur un demi-siècle qui a transformé Neuvy sur Barangeon.

Loin d'être en marge des transformations du pays, les événements de la commune de Neuvy sur Barangeon en témoignent. Durant la seconde moitié du XIXe siècle, Neuvy sur Barangeon connaît une croissance démographique sans pareil et passe le cap des 1.500 habitants dans la dernière décennie du siècle. Record pour la commune. De Louis Napoléon Bonaparte à Félix Faure, Neuvy sur Barangeon a subi les aléas politiques synonymes de changements dans l'administration de la commune et de ses habitants.

Changements politiques et politiques d'aménagement sous le Second-Empire

Le rétablissement de l'Empire par Louis Napoléon Bonaparte, devenant ainsi Napoléon III, a conduit à une centralisation du pouvoir autour de quelques délégués de confiance de

l'administration régie par l'Empereur et ses proches conseillers. En 1855, l'Empereur décide que les maires des communes de moins de 3 000 habitants ne seront plus élus mais nommés par les préfets et ce pour 5 ans – contre 6 années de mandat aujourd'hui. Hippolyte Fontheueau élu en 1854 passe ainsi la main en 1865 au Comte de Choiseul nommé par le préfet du Cher, Roland Paulze d'Ivoy.

Les dix années suivantes sont marquées par l'industrialisation croissante du pays, dans les villes essentiellement, et l'émergence de mouvements ouvriers. Face aux politiques répressives menées par Napoléon III, mouvements ouvriers et conseils municipaux se mettent en grève et la commune de Neuvy sur Barangeon ne déroge pas à la vague de contestation. Sous la pression, l'Empereur est contraint d'assouplir sa politique sociale et octroie le droit de grève par la loi Ollivier de mai 1864.

En parallèle de ces évolutions politiques et institutionnelles, la commune de Neuvy sur Barangeon aménage son territoire et réinvente son organisation. En 1863, un vacher municipal est nommé pour garder le troupeau du village, chaque propriétaire laissant sa ou ses vaches le matin avant de les récupérer le soir. En 1864, la mare du Trou des Andouilles, à l'angle du chemin de Lascent et de la rue de l'Hôpital, est comblée pour des raisons sanitaires. L'eau stagnante avait provoqué plusieurs cas d'infections aux habitants des voisinages de la mare. En 1865, un corps de pompier est créé à Neuvy sur Barangeon alors que le premier corps de pompiers professionnels avait été créé en 1810 par Napoléon Ier. En 1866, le pont du Barangeon est reconstruit pour permettre plus de passages dont ceux de convois plus larges. Déjà, le conseil municipal avait un rôle de protection sociale puisque la femme de l'indigent Thinat reçoit 40 F après délibération en conseil pour se rendre en cure à Vichy.

Sous la IIIe République, la commune se modernise

Les défaites successives des troupes françaises face aux Prussiens et la bataille perdue de Sedan poussent Napoléon III à capituler, mettant ainsi fin au Second Empire et donnant vie à la IIIe République. Le conflit franco-prussien bat toujours son plein et les troupes de l'armée de la Loire du gouvernement provisoire de la Défense Nationale sont contraintes de se replier d'Orléans à Bourges en passant à quelques dizaines de kilomètres de Neuvy sur Barangeon.

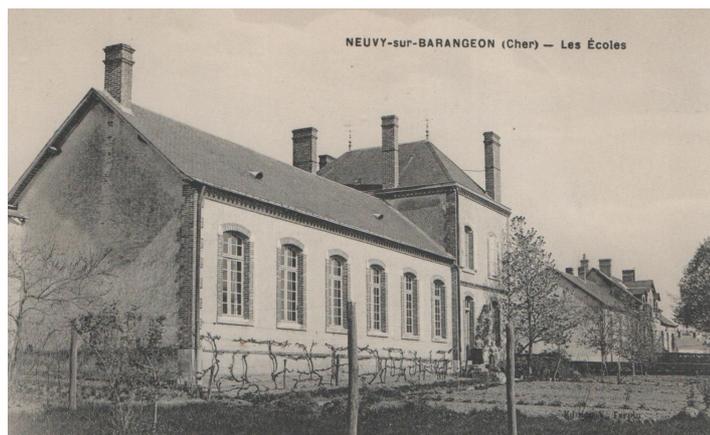
Dans une logique de réformation complète de la politique, les élections municipales sont convoquées partout en France par le gouvernement en 1871. Etienne Jalin est alors élu et nomme immédiatement Etienne Rémy nouveau garde champêtre. Ce dernier, ancien caporal de la garde impériale savait lire et écrire afin de veiller à la conservation des propriétés rurales et des récoltes, rechercher les malfaiteurs, signaler les crimes et les délits, maintenir l'ordre ou encore s'assurer du respect des poids et des mesures. Deux ans plus tard, François Gredat est élu et lance la rénovation du lavoir public de la commune. En 1874 Jean Baptiste Colas est nommé par le préfet avant d'être élu en 1876. En trois ans, la commune change trois fois de maire. Durant son mandat, le télégraphe est installé à Neuvy sur Barangeon facilitant grandement les communications à distance. À partir de 1871, l'Europe était reliée à Hong-Kong et à l'Australie.

En 1878, Auguste Larrivé est élu maire de la commune succédé peu après par Louis Chopin. Sous son mandat, la loi Jules Ferry d'instruction primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans est instaurée et la neutralité religieuse est imposée dans l'enseignement scolaire alors que la plupart des institutrices de la commune jusqu'alors avaient été des religieuses. L'école des garçons – actuelle bibliothèque – compte

alors 90 élèves. Pierre Audiger est élu en 1888 puis réélu à trois reprises, reconnu pour sa bonne gestion des terres et affaires communales. Le dernier maire du siècle de Neuvy sur Barangeon s'était distingué en offrant une prime à ceux qui tuent les vipères et réalisant des démarches auprès du préfet pour déclarer cerfs, biches et loups nuisibles. En 1889, cinquante bouteilles d'eau de Vichy sont distribuées aux indigents sur ordonnance du médecin du village.

En l'espace d'un demi-siècle, le nombre d'habitants dans la commune de Neuvy sur Barangeon a presque doublé, permettant aux écoles d'accueillir près de 150 élèves à la fin du XIXe à une époque de grande restructuration de l'enseignement public. Rurale et paysanne, la commune est marquée par les grands projets d'aménagement des terres dont certains sont encore visibles aujourd'hui comme le pont du Barangeon. Neuvy, ses forêts, ses prairies, son bourg tiennent pour beaucoup à la vision des différents maires du XIXe siècle pour leur commune. Si l'histoire et la mémoire de France sont la somme et le fruit de multiples histoires locales, entre autres, l'histoire de Neuvy sur Barangeon est un précieux témoignage, une fidèle illustration.

Merci à Thierry Rocher pour le don à la mairie des archives de son père, Jean Rocher. Une mine d'or et des informations sur l'histoire de notre communes, ses grands événements et anecdotes remontant à 1838.



Capitaine Louis, héros de la résistance en Berry

Né dans le 13^e arrondissement de Paris le 25 décembre 1917, Louis Ernest Delouzier est devenu un symbole de la résistance en Berry durant la Seconde Guerre mondiale. Prisonnier de guerre dès 1940 au camp de Königsberg en Allemagne, il parvient à s'échapper en septembre 1943 et ce, après trois tentatives d'évasion.

Rapatrié en France, Louis Delouzier reprend la lutte pour la liberté de la Nation et s'engage comme maquisard dans le 1^{er} Régiment Populaire du Berry devenant ainsi « Capitaine Louis », chef de Maquis. Le 2 septembre 1944, le capitaine et ses hommes lancent une attaque contre un convoi ennemi motorisé aux abords de Méry-ès-Bois durant laquelle il trouve la mort.

Admiré par ses pairs combattants pour sa bravoure et sa capacité à transcender les troupes, fin tacticien, le Capitaine Louis est décoré de la Légion d'Honneur avec Citation à l'Ordre du Corps d'Armée, Croix de Guerre 1939-1945 avec la mention « résistant volontaire » et « chef du maquis dans le Cher Nord ». **Pour continuer d'honorer sa mémoire, la stèle édifée entre les communes de Neuvy sur Barangeon et de Méry-ès-Bois est fleurie chaque année le jour de sa mort, le 2 septembre.**



« Les beaux gestes ne sont pas les manifestations romantiques qui ne conduisent à rien, mais les gestes qui, en échange du danger qu'ils peuvent comporter, entraînent des avantages certains en vue du but à atteindre »

Daniel Cordier, *Alias Caracalla*



Infos pratiques

Neuvy connecté : le site internet de plus en plus consulté

Le site internet de la commune a connu une forte hausse de fréquentation durant la période de confinement. Au total, plus de **40 000 visites sur le site www.neuvy-sur-barangeon.fr**. À retrouver sur ce site les onglets municipalité, vie pratique, enfance & jeunesse, culture & loisirs, tourisme ainsi que tous les contacts utiles dans la commune.



*Le monde est connecté,
Neuvy aussi !*

PALMARES DES RUBRIQUES

1.

**CURIOSITÉS ET
MONUMENTS (3170)**

2.

ASSOCIATIONS (2419)

3.

**AGENDA DES
MANIFESTATIONS (2244)**

Poulaillers et basses cours doivent impérativement être déclarés en mairie

Les maladies animales dont la grippe aviaire sont susceptibles d'avoir des conséquences graves pour l'économie de la filière ainsi que sur les animaux des particuliers.

L'épicerie Au Panier Sympa est ouverte de 8h30 à 12h30 le mercredi durant la période de covid-19. Protégez-vous. Consommez local !

Réouverture de tous les commerces depuis le 28 novembre, retrouvez toutes vos habitudes sans perdre les bons gestes barrières.

La Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

02 48 71 35 78

2 rue Blanche Baron - Vierzon



Contacts utiles

Mairie : 02 48 52 95 20

Ouverte Lundi, Mardi et Vendredi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30 ; Jeudi de 8h30 à 12h ; Samedi de 9h à 12h

Jeunesse

Bibliothèque : biblineuvysb@orange.fr

Accueil périscolaire : 02 48 51 63 20

Restauration scolaire : 02 48 51 48 32

Maison d'assistantes maternelles « Les petits marcassins » : 06 59 22 10 53

La Maison d'Assistantes Maternelles "Les Petits Marcassins" se situe au sein de l'Ehpad André Maginot, actuellement dans un local de 120 m² comprenant une grande salle d'activités équipée de matériels professionnels ainsi qu'une salle de restauration et de 2 dortoirs. Elle accueille les enfants de 2 mois à 6 ans de la commune ainsi que des communes alentours.

Beauté

Prestige Coiffure : 02 48 51 65 83

Amandine Coiffeuse à domicile :

06 63 45 99 04

Alimentation

Au panier sympa : 02 48 51 62 35

Boulangerie Pâtisserie Pani Délice :

02 48 51 61 10

Chez Isa' – Bar à fromages :

06 52 53 20 22

Saveur des Grands Champs – Charcuterie

Traiteur :

02 48 58 18 89 / 06 31 44 05 64

L'Atelier du Miéliste – Apiculteur :

08 92 97 67 14

Les Délices de Laura : 06 89 37 37 36

Les Gourmandises de Lily : 06 59 08 92 20

Marchés



Mardi de 8h00 à 12h00

Place du 8 mai 1945

primeur – boucher

Mardi de 17h à 21h

Place du 8 mai 1945

Camion Kebab – 06 60 20 54 94

Mercredi de 7h30 à 11h

Place du 8 mai 1945

Boulangerie – Pâtisserie – Chocolaterie

Haelewyn

Mercredi de 17h à 21h

Place du 8 mai 1945

Camion Pizza Village – 06 07 79 18 54

Jeudi de 7h30 à 13h00

Route de la Chapelle

boucher – charcutier – traiteur

Vendredi à 11h

Place du 8 mai 1945

Boucherie chevaline

Vendredi à 17h

Place du 8 mai 1945

Dora cocotte – 06 47 04 81 12

Dimanche de 8h30 à 12h00

Place de la Mairie

boucher – charcutier – traiteur - miéliste -

primeur - marchands de vins – fromager –

huîtres en saison

Plaisir d'offrir

Nature Sologne : 02 48 51 69 03

Atelier Lande – céramiste : 06 80 74 20 76

Magasin Fouju - Linge de maison, art

culinaire : 02 48 51 60 28

Industrie

AD Mousse : 02 48 51 20 90

Negro – Menuiseries plastiques :

02 48 51 85 66

Automobile

SARL Renov'Autos – Euro Repar :
02 48 51 66 53
Garage Amichaud : 02 48 53 04 04

Travaux & Bricolage

Sologne Construction Rénovation :
09 65 13 65 77 / 06 20 70 59 37
RBTP – Terrassement et assainissement :
09 65 13 65 77 / 06 20 70 59 37
Fouju Électricité & Électroménager :
02 48 51 60 28
Entreprise Peroche Barat – Plomberie /
Chauffage : 02 48 51 63 19 / 06 87 41 91 17
Arnaud Foucher – Peinture : 02 48 51 87 70
Société GS – charpentier / couvreur :
07 63 04 69 39
Sébastien Wambergue – Ébéniste
Restaurateur :
02 48 51 89 22
Thibaut Leroy – Multiservices :
06 88 10 66 01

Transports & Logistique

Rodolphe Taxi:
02 48 51 64 54 / 06 74 83 12 01
Un point de retrait C Chez Vous désormais disponible pour réceptionner des produits encombrants (+30kg). Service livraison possible.

Transport à la demande pour Vierzon

Téléphone : 08.00.10.18.18
(Réservation la veille avant 17h00)
Place du 8 mai 1945

Horaires :

Mercredi : arrivée à Vierzon à 14h30 et départ de Vierzon à 17h30
Samedi : arrivée à Vierzon à 9h30 et départ de Vierzon à 11h30
Tarif unique à 1 €

Services

Crédit Agricole Centre Loire : 08 21 01 26 47
Agence immobilière Transaxia :
02 14 00 06 57
La Poste et Banque Postale : 02 48 51 62 63

Bar & Restaurants

Au Bord du Monde : 02 48 51 20 94
Au Cerf d'Or : 09 70 93 43 18
Bar PMU Au Bouleau : 02 48 51 84 12

Hébergements

Au Coup de Cœur : 08 92 97 62 95
Bas-Guilly : 06 68 38 82 98
Domaine de la Grande Garenne :
02 48 52 64 00
Village Vacances : 02 48 52 64 00
Sologn'ami : 02 48 51 52 32 / 06 26 09 36 74
Le Chalet du gros caillou : 02 48 57 43 79
Domaine de Croix en Sologne :
06 19 95 24 62

Tourisme

La Maison de l'eau et de la biodiversité :
02 48 51 66 65
contact@lamaisondeleau.org



Événementiel

Sologne réceptions – Location de vaisselle et matériel de réception : 06 80 36 16 25
Studio De Oliveira - Photographie : 06 50 05 04 23

Santé

Docteurs Éric et Maryse Schiller : 02 48 51 61 53

Pharmacie : 02 48 51 66 09

Infirmières à domicile

Corinne Pierry – Place du Champ de Foire : 02 48 51 92 88

Audrey Lefebvre – Place du Champ de Foire : 02 48 51 92 88

Janick Majerus – 1 A rue de l'Hôpital : 02 48 51 88 57

Rachel Gaucher - 1 A rue de l'Hôpital : 02 48 51 88 57

Masseurs Kinésithérapeutes

David Perriot, Agathe Zanotti et Valentin Aurey - Place du Champ de Foire : 02 48 51 24 83

Sandrine Vadrot et Michèle Gajdos - Rue de l'hôpital : 02 48 71 72 73

Ostéopathes

Damien Champdavoine - Place du Champ de Foire : 06 81 25 84 15

Daniel Limousin - Boulevard Victor : 02 48 75 43 49

Sandrine Vadrot - Rue de l'hôpital : 02 48 71 72 73

Autres professionnels de santé

Marine Busnel – Pédicure podologue : 02 48 75 56 04

Catherine Sardet – Shiatsu-Naturopathie : 02 48 58 91 49

Marjorie Anub – Thérapie manuelle et psychothérapie : 06 51 86 50 34
Virginie Delmas – Soins et enseignement Reiki : 06 19 56 59 82

Don du sang : 02 48 48 49 02

Résidences pour personnes âgées

Résidence pour Seniors – Domaine de Croix en Sologne : 06 19 95 24 62

EHPAD Résidence André Maginot « La Grande Garenne » : 02 48 52 64 00

Social & Médico-social

IME de Sologne : 02 48 51 81 81

Assistante sociale : 02 18 15 73 00

Nous vous prions de nous excuser en cas d'oublis ou erreurs. Auquel cas, merci de venir les signaler en mairie.



Informations

Hôtel du département
Place Marcel Plaisant - CS n° 30
322

18023 Bourges Cedex
Accueil : 8h30-12h / 13h30-17h

Standard général : 02 48 27 8000



*Passez de bonnes fêtes à
Neuvy sur Barangeon*



Mairie : 02 48 52 95 20

Ouverte Lundi, Mardi et Vendredi de
8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30 ; Jeudi
de 8h30 à 12h ; Samedi de 9h à 12h

Rédigé par la Commission Communication